



Mes parents ont vendu une maison à ma soeur

Par **jppseudo**, le **27/02/2015** à **20:02**

Bonjour,

Je soupçonne mes parents d'avoir avantagé ma sœur en lui vendant une maison à bas prix. De quelle manière sera t-il possible de prendre en compte cet avantage lors de la succession? Merci de vos conseils

Par **goofyto8**, le **27/02/2015** à **20:30**

bonsoir,

Il faudra estimer la différence entre le prix d'achat par votre sœur et le prix du marché. Cette différence devra être requalifiée en don de vos parents à votre sœur qui devra être pris en compte lors du partage de leur succession.

Par **aguesseau**, le **27/02/2015** à **20:32**

bjr,

les comptes se feront à la succession de vos parents.

si vous contestez le prix de vente du bien à votre soeur, il vous faudra prouver, des soupçons étant insuffisants, qu'il s'agit en fait d'une donation déguisée.

des parents peuvent toujours avantager un de leurs enfants en leur faisant donation ou legs

de leurs quotités disponibles.
cdt